## Communauté de Communes Creuse Grand Sud

# Note de présentation brève et synthétique

## **BUDGET PRIMITIF 2021**

L'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année.

Il respecte les 5 principes budgétaires : annualité, antériorité, universalité, unité, et équilibre.

L'annualité prévoit que le budget est voté pour une année civile du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Le principe d'antériorité prévoit qu'il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

L'universalité prévoit que toutes les dépenses et toutes les recettes apparaissent au budget sans contraction entre dépenses et recettes et sans affectation des recettes aux dépenses, sauf quelques exceptions.

L'unité prévoit que tout ce qui concerne la gestion de la collectivité se trouve dans un document unique, le budget. Cependant, il est possible de modifier le budget primitif dans l'année, grâce à des décisions modificatives, et le budget principal peut être complété de budgets annexes, notamment pour les services publics industriels et commerciaux.

Le budget doit être voté en équilibre réel en dépenses et recettes de chaque section, sachant que le virement, les ressources propres et éventuellement les amortissements doivent couvrir le remboursement du capital annuel de la dette.

Le budget 2021 de Creuse Grand Sud a été voté le 13 avril 2021 par le Conseil communautaire. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la Communauté aux heures d'ouverture des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 18 mars 2021.

## Les orientations du budget 2021 : sincérité, rigueur et solidarité.

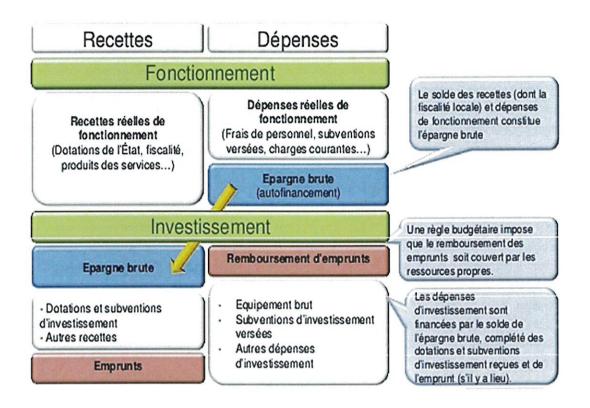
Contraint par un plan de redressement depuis plusieurs années, le budget de la Communauté Creuse Grand Sud se trouve encore restreint cette année par la réduction de recettes tarifaires du fait de la crise sanitaire et une stabilisation des dotations de l'Etat, des bases d'imposition.

Il a été établi avec la volonté :

- de poursuivre le désendettement malgré la crise ;
- de maintenir des investissements minimalistes ;
- de maximiser les ressources propres et les apports en investissement ;
- de limiter les subventions et contributions à verser ;
- de maintenir les taux de fiscalité inchangés ;
- de mobiliser la solidarité des Communes, abandonnant pour l'année le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales.



Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget des collectivités. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le reversement d'une part des impôts aux Communes, le versement des salaires des agents, les marchés et factures courantes, les subventions ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir avec les gros achats et travaux, ou le remboursement de la dette.



#### La section de fonctionnement

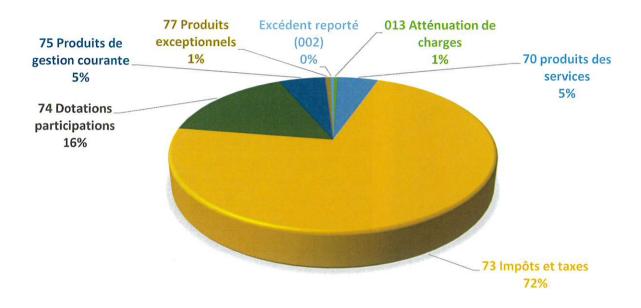
Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien : la section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communautaires.

#### Les recettes de fonctionnement

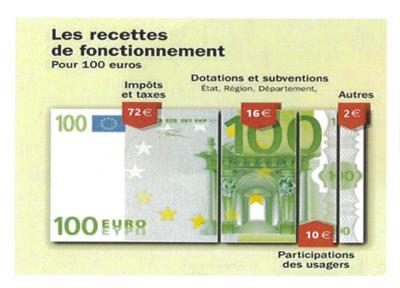
Chapitre	Recettes
013 Atténuation de charges	48 000,00€
70 produits des services	452 210,00 €
73 Impôts et taxes	6 736 129,00€
74 Dotations participations	1 516 807,00 €
75 Produits de gestion courante	513 000,00€
77 Produits exceptionnels	51 778,13 €
042 Opérations d'ordre	
Excédent reporté (002)	37 306,87 €
TOTAL	9 355 231,00 €

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat ou d'autres collectivités





L'essentiel des recettes correspond aux impôts, taxes et au fonds de péréquation des ressources.

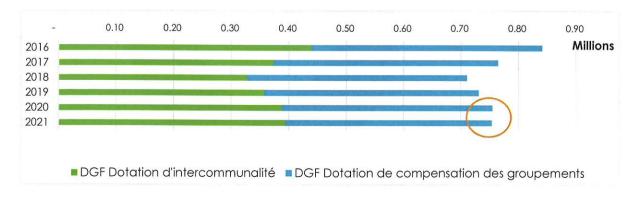


Taux	2020	2021
Taxe foncière bâti	7.67 %	7.67 %
Taxe foncière non bâti	7.30 %	7.30 %
Cotisation foncière des entreprises	30,17%	30,17%

Un taux de fiscalité inchangé, mais un lissage des taux de TF qui se poursuit

La participation des usagers correspond à la fois au paiement des tarifs de piscine, crèches, ALSH mais aussi des redevances, baux d'habitation ou baux commerciaux.

Les dotations de l'Etat stagnent.

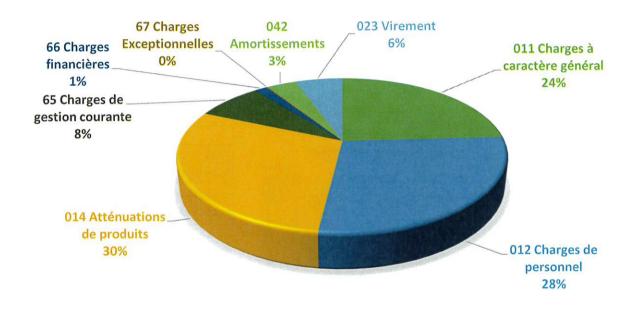


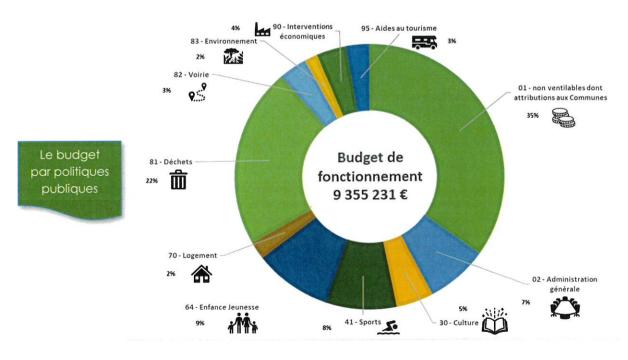


# Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux dépenses courantes pour la réalisation des services proposés à la population, les frais de personnel, les reversements aux Communes, subventions accordées, intérêts de la dette.

Chapitre	Dépenses
011 Charges à caractère général	2 268 312,25 €
012 Charges de personnel	2 595 275,00 €
014 Atténuations de produits	2 762 304,00 €
65 Charges de gestion courante	735 983,00 €
66 Charges financières	139 995,14 €
67 Charges Exceptionnelles	14 200,00 €
042 Amortissements	321 906,85 €
023 Virement	517 254,76 €
TOTAL	9 355 231,00 €







#### Les augmentations majeures :

- Les lots des ordures ménagères (90 000 €)
- Les frais d'assurance du personnel (70 000 €)
- D'autres dépenses du personnel du fait du GVT (Glissement Vieillesse Technicité => avancement de grade ou d'échelon, parcours professionnel carrières et rémunérations, un nouveau poste d'ambassadeur du tri à 18 000 €)
- Mise en place du projet DOREMI (mais qui génère des recettes, près de 80%)

#### Un investissement minimaliste

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la collectivité à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Dépenses	BP 2021	Recettes	BP 2021	
20 Immobilisations incorp	8 809,66 €	13 Subventions reçues	238 253,00 €	
204 Subventions versées	111 947,00 €	16 Emprunts	61 947,00 €	
21 Immobilisations corp	20 016,00 €	10 Dotations fonds divers	11 669,87 €	
23 Immobilisations en cours	36 700,00 €	1068 Excédent capitalisé	625 894,39 €	
Opérations d'équipement	225 000,00 €	024 Cessions	63 560,00 €	
16 Emprunts	869 906,75 €	021 Virement	517 254,76 €	
Déficit reporté (001)	666 323,59 €	040 Amortissements	321 906,85 €	
Restes à réaliser	42 897,00 €	Restes à réaliser	141 114,13 €	
TOTAL	1 981 600,00 €	TOTAL	1 981 600,00 €	

### Les recettes d'investissement

- Des subventions sont à percevoir pour le programme rivières, les travaux et acquisitions de cette année pour environ 238 253 €, complétées d'environ 11 669 € de FCTVA.
- Une avance remboursable du Département pour le réseau fibre de DORSAL soit 61 947 €
- Quelques cessions sont envisagées pour des équipements et 2 bâtiments (63 560 €)
- Le montant des amortissements projeté pour 2021 est de 321 906 €
- L'excédent de fonctionnement capitalisé de 625 894,39 €
- Le virement du fonctionnement vers l'investissement : 462 254,76 €

#### Les dépenses d'investissement

- Des études très limitées, pour Rando-Millevaches (1810 €, poursuite du projet depuis plusieurs années),
  et les PLU (7000€, hors travaux effectués en régie par la Direction de l'Aménagement et du Territoire)
- Les subventions versées à DORSAL (56 947 €) et à la Cité de la Tapisserie (55 000 €)
- Des acquisitions d'ordinateurs (8 000 €) et de bacs de collecte (12 016 €), dont les demandes de subventions ont été faites en fin d'année 2020
- Des travaux sur la ZI du Mont (36 700 €) dont les demandes de subventions ont été faites en fin d'année
  2020



- 210 000 € de travaux sur le programme Rivières 2020, pour lesquels la collectivité attend près de 206 000 € de retours car il s'agit de travaux dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général avec un paiement par les bénéficiaires finaux
- 15 000 € de travaux au sein de la Maison du Tapissier

Le reste des dépenses d'investissement est obligatoire puisque ce sont :

- Les restes à réaliser 2020 (42 897 €)
- Le capital des emprunts + les cautions (869 906,75 €)
- Le déficit antérieur 2020 (666 323,59 €, tenant compte de la clôture du budget annexe des ADS)

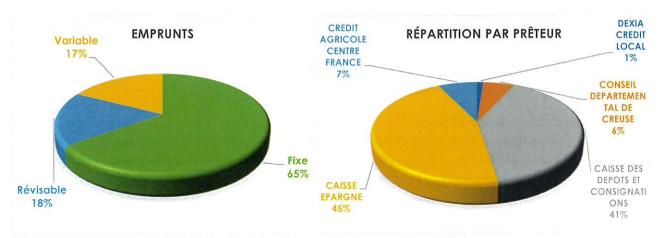
Les études PLUi et compétences Eau et Assainissement n'ont pas été inscrites au budget 2021, non plus que des travaux dans les bâtiments ou des achats d'équipements ou de véhicules qui s'avèreraient plus que nécessaires.



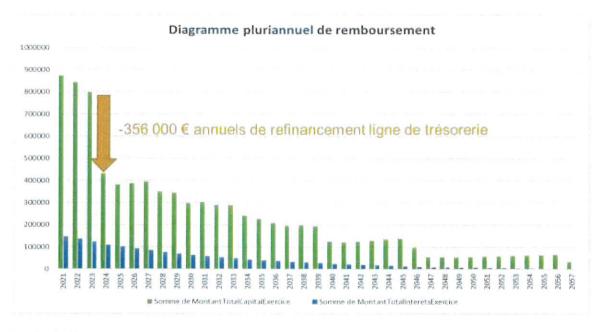
Les cases sont proportionnelles aux dépenses d'investissement consacrées

#### Le remboursement de la dette

Le désendettement se poursuit avec encore 3 années difficiles du fait du refinancement de la ligne de trésorerie à rembourser en 5 ans (2019-2023)







# Les budgets annexes



## Les principaux ratios de structure

Principaux ratios	BP 2021	Moyenne connue de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement/population	678,57	345
Produits des impositions directes/population	237,03	286
Recettes réelles de fonctionnement/population	742,46	399
Dépenses d'équipement brut/population	35,49	102
Encours de la dette/population	690,10	236
Dotation globale de fonctionnement/population	60,08	41

Communauté à Fiscalité Professionnelle Unique de 10 000 à 15 000 habitants ; Population INSEE 12 550 habitants Population DGF 14 663 habitants.

Fait à Aubusson le 26 avril 2021



